

## Communiqué de presse

**Gland (VD) – Assistants de sécurité publique (ASP)**

### **La Municipalité va-t-elle enfin ouvrir les yeux ?**

**En octobre 2020, plutôt que d'écouter les plaintes pour mobbing des deux délégués syndicaux ASP (assistants de sécurité publique) contre le Chef du service de la population, la Municipalité de Gland a décidé de licencier les délégués en question. A leur suite, l'entier du service des ASP a disparu, préférant démissionner que de continuer à travailler dans ces conditions. Mais la Municipalité a continué, contre toute logique, à couvrir son Chef. Aujourd'hui, des employés portent à nouveau plainte contre ce même Chef et, cette fois-ci enfin, la Municipalité décide de le suspendre. Explications.**

Il était temps. Il aura fallu presque 3 ans, 1 service décimé, 2 licenciements « secs », 4 départs « arrangés » et de nouvelles plaintes en 2023 contre le Chef du service de la population, pour que la Municipalité se pose enfin des questions. C'est pourtant ce même cadre qui, en 2020, était déjà visé par de très graves reproches des délégués syndicaux de l'équipe des ASP. Contre-attaquant, le cadre en question avait alors artificiellement monté un dossier pour éliminer les deux délégués. Ceux-ci ont immédiatement dénoncé cette situation et réclamé durant de très nombreux mois une rencontre à la Municipalité, qui l'a toujours refusée, préférant procéder en octobre 2020 au licenciement des délégués.

Seulement les mêmes causes produisent les mêmes effets. Après avoir malmené toute l'équipe des ASP de 2020, s'appuyant ensuite sur une Cheffe de groupe fraîchement nommée, le Chef du service de la population a continué ses agissements sur la nouvelle équipe et sur le reste du personnel communal.

Aujourd'hui, de nouvelles plaintes ont été déposées contre lui auprès de la Municipalité, qui a finalement décidé de le suspendre, de même que la Cheffe de groupe des ASP qui l'assistait dans ses agissements.

Si on salue bien sûr cette mesure hélas tardive, elle ne saurait réparer les torts commis par la Municipalité. C'est en effet à tort que les deux délégués syndicaux ont été licenciés en 2020. La pleine et entière Justice voudrait maintenant que, pour que ce tort soit réparé, la Municipalité réintègre à leur poste les deux délégués ASP injustement licenciés.

Avenir Syndical demande donc une nouvelle fois une rencontre immédiate avec la Municipalité, ceci afin de régler une fois pour toute cette affaire dans le sens où elle aurait dû l'être, en une Commune où le sens éthique devrait toujours l'emporter sur l'injustice.

Gland, le 5 juin 2023

Pour tout renseignement :

David Andenmatten, Avenir Syndical – 076 615 50 68